

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 12

5 janvier 2010

SOMMAIRE

Adria Cable S.à r.l	554	IGNI	53 1
Allianz European Pension Investments	532	Immobilia	543
Allianz Global Investors Fund	533	Immobilière du Nord et du Midi S.A	564
Allianz RCM Garantiefonds Klassik 100	540	IMOSA - Industries Métallurgiques d'Ou-	
ASO Lux S.à r.l	565	tre-Mer S.A	55 3
Automotive Engineering S.A	553	Infinity S.A	564
Baumann and Partners Sicav	530	Italia Snack s.à r.l	576
Bioplancton S.A	558	Japan Pacific Fund Advisory Company	564
Bioplancton S.A	557	Jolnir S.àr.l.	544
BRE/Europe 4 S. à r.l	540	Kawegrinvest Holding S.A	545
BRE/Europe Hotel II Lux GP S.à r.l	540	Limestone Fund	562
Bruphi S.A	533	Line2Line S.A	562
Centrobank Sicav	563	LuxiPrivilège	53 1
Condor Trading S.A	530	Morgan Stanley Asset Management S.A.	
Crown Westfalen Investments S.à r.l	563	•••••	535
CVM S.A	537	Naoming Holding Finance S.A	544
CVM SPF S.A	537	Pola S.A	540
E&G Fonds	539	Redilux S.A	574
Electricité Générale Cardoso et Loureiro		RP Rendite Plus	534
S.à.r.l	563	Sapient Asia Holdings Luxembourg S. à r.l.	
Entreprise de Construction HERSCH-		•••••	554
BACH Frères s.àr.l	539	Sapient Holdings Luxembourg S. à r.l	558
F.B.Z. S.A	554	SE Group S.A	538
Firma Knuewelek S.àr.l	564	Sigval Holding S.A	532
FLEAA	554	Sinopia Multi Index Fund	56 3
Foyer Selection	530	Skuuup S. à r. l	57 3
Frebela S.A	553	Sorokina S.A	538
Gastroservice S.à r.l	543	Suna	532
Goldfish	545	Surtla S.à r.l	57 3
Goodman Sapphire Logistics (Lux) S.à r.l.		update 24	557
•••••		Varial S.A	544
Hahn FCP-FIS		Visual Entreprise S.A	558
Hanscan		Vitaltrekking	574
Hyppolite & Caderle S.A	539	Zephyr'07-S.A. SICAV-SIF	562



Condor Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 81.304.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social, en date du 22 janvier 2010 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008;
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008;
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
- 4. Elections statutaires;
- 5. Question de la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;
- 6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009158216/19.

Baumann and Partners Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.296.

Der Verwaltungsrat lädt hiermit die Aktionäre zur

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Baumann and Partners Sicav ein, die am 25. Januar 2010 um 10.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfindet. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

- 1. Bericht des Verwaltungsrats über die aktuelle Lage der Sicav und die angestrebten Massnahmen die Situation der Sicav zu verbessern
- 2. Beschluss bezüglich Weiterführen oder Auflösung der Sicav
- 3. Bei Beschluss zur Auflösung der Sicav, Ernennung des Liquidators und Festlegung seiner Befugnisse.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung der Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50% und werden mit einer Mehrheit von zwei Drittel der Stimmen, welche sich ausgedrückt haben, gefaßt. Vollmachten sind am Hauptsitz der SICAV erhältlich.

Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung beim Verwaltungsrat (Fax Nr: +352 49 924 2501) anzumelden.

Référence de publication: 2010000550/755/20.

Foyer Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 63.505.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 25 janvier 2010 à 14.00 heures au siège social.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2009;
- 2. Rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2009;
- 3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2009 et affectation des résultats;
- 4. Décharge aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat;
- 5. Nominations statutaires;



- 6. Ratification des décisions prises par le Conseil jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2010;
- 7. Divers.

Les Actionnaires désirant assister à cette Assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale au guichet de Sanpaolo Bank S.A., 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010000557/755/21.

IGNI, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 60.894.

Les actionnaires de la Société sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 25 janvier 2010 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration
- 2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
- 3. Examen et approbation des comptes annuels au 30.09.2009
- 4. Décharge à donner aux Administrateurs
- 5. Affectation du résultat
- 6. Nominations statutaires
- 7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Les actionnaires nominatifs qui souhaitent prendre part à cette Assemblée doivent, dans les mêmes délais, faire connaître à la Société leur intention d'y participer.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010000561/584/26.

LuxiPrivilège, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 46.388.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 25 janvier 2010 à 12.00 heures au siège social.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2009;
- 2. Rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2009;
- 3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2009 et affectation des résultats;
- 4. Décharge aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat;
- 5. Nominations statutaires;
- 6. Ratification des décisions prises par le Conseil jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2010;
- 7. Divers.

Les Actionnaires désirant assister à cette Assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale au guichet de Sanpaolo Bank S.A., 8 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010000565/755/21.



Sigval Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 37.010.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 janvier 2010 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 septembre 2009, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2009.
- 4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010000569/1023/16.

Suna, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 7.939.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 26 janvier 2010 à 14h30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport du Commissaire à la liquidation, la FIDUCIAIRE GLACIS Sàrl,
- Décharge au liquidateur et au Commissaire à la liquidation,
- Clôture de la liquidation,
- Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010000573/755/17.

Allianz European Pension Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 117.986.

NOTICE is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of Allianz European Pension Investments SICAV ("the Company") will be held at its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, at 11.15 a.m. CET on 15 January 2010 for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

- 1. To accept the Directors' and Auditor's reports and to adopt the financial statements as well as the use of income (if any) for the year ended 30 September 2009.
- 2. To exonerate the Directors from their responsibilities for all actions taken within their mandate during the year ended 30 September 2009.
- 3. To re-elect Ms Elizabeth Corley, Mr Horst Eich and Mr Michael Hessling as Directors.
- 4. Co-optation of Mr Martyn Cuff as Director.
- 5. To re-elect PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, as Auditor.
- 6. To decide on any other business which may properly come before the Meeting.



Voting:

Resolutions on the Agenda may be passed without a quorum by simple majority of the votes cast thereon at the Meeting.

Voting Arrangements:

Authorized to attend and vote at the meeting are shareholders who are able to provide a confirmation from their depository bank or institution showing the number of shares held by the Shareholder, including a confirmation that their shares are blocked until the day following the Shareholder's Meeting date to the Transfer Agent RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg to arrive by close of business in Luxembourg on 11 January 2010.

Any shareholders entitled to attend and vote at the meeting shall be entitled to appoint a proxy to vote on his/her behalf. The proxy form, in order to be valid, must be duly completed and signed under the hand of the appointer or his/her attorney or if the appointer is a corporation, under its common seal or under the hand of a duly authorised officer, and sent to the Transfer Agent RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, to arrive by close of business in Luxembourg on 11 January 2010.

Proxy forms for use by registered shareholders can be obtained from the Transfer Agent RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg. A person appointed a proxy need not be a shareholder of the Company. The appointment of a proxy will not preclude a shareholder from attending the meeting.

Senningerberg, December 2009.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009156052/755/40.

Bruphi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R.C.S. Luxembourg B 64.269.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 15 janvier 2010 à 14.30 heures au siège social de la société, avec pour

Ordre du jour:

- 1. Mise en liquidation de la Société,
- 2. Nomination du Liquidateur, Monsieur Pierre SCHILL.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009156057/755/15.

Allianz Global Investors Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 71.182.

NOTICE is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of Allianz Global Investors Fund SICAV ("the Company") will be held at its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, at 11.00 a.m. CET on 15 January 2010 for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

- 1. To accept the Directors' and Auditor's reports and to adopt the financial statements as well as the use of income (if any) for the year ended 30 September 2009.
- 2. To exonerate the Directors from their responsibilities for all actions taken within their mandate during the year ended 30 September 2009.
- 3. To re-elect Mr Horst Eich, Mr Martyn Cuff and Mr George McKay as Directors.
- 4. To co-opt Mr Michael Peters as Director.
- 5. To re-elect PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxemburg, as Auditor.
- 6. To decide on any other business which may properly come before the Meeting.



Voting:

Resolutions on the Agenda may be passed without a quorum by simple majority of the votes cast thereon at the Meeting.

Voting Arrangements:

Authorized to attend and vote at the meeting are shareholders who are able to provide a confirmation from their depository bank or institution showing the number of shares held by the Shareholder, including a confirmation that their shares are blocked until the day following the Shareholder's Meeting date to the Transfer Agent RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg to arrive by close of business in Luxembourg, on 11 January 2010.

Any shareholders entitled to attend and vote at the meeting shall be entitled to appoint a proxy to vote on his/her behalf. The proxy form, in order to be valid, must be duly completed and signed under the hand of the appointer or his/her attorney or if the appointer is a corporation, under its common seal or under the hand of a duly authorised officer, and sent to the Transfer Agent RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, to arrive by close of business in Luxembourg on 11 January 2010.

Proxy forms for use by registered shareholders can be obtained from the Transfer Agent RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg. A person appointed a proxy need not be a shareholder of the Company. The appointment of a proxy will not preclude a shareholder from attending the meeting.

Senningerberg, December 2009.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009156054/755/40.

RP Rendite Plus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 94.920.

Hiermit wird mitgeteilt, dass die

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

der Anteilinhaber der RP Rendite Plus SICAV ("die Gesellschaft") am 15. Januar 2010 um 11.45 Uhr MEZ am Gesellschaftssitz 6A, route de Trèves in L-2633 Senningerberg, Luxemburg stattfinden wird, um die folgenden Tagesordnungspunkte zu erörtern und darüber abzustimmen:

Tagesordnung:

- 1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrats und der Abschlussprüfer sowie Verabschiedung des Jahresabschlusses und der Verwendung der Erträge (ggf.) für das Geschäftsjahr bis 30. September 2009.
- 2. Entlastung des Verwaltungsrats von seiner Verantwortung für alle Maßnahmen, die im Rahmen seines Mandates während des Geschäftsjahres bis 30. September 2009 ergriffen wurden.
- 3. Genehmigung der Vergütung des Verwaltungsrats für das zum 30. September 2009 abgelaufene Geschäftsjahr.
- 4. Wiederwahl von Herrn Herbert Wunderlich als Verwaltungsratsmitglied.
- 5. Ko-Optierung von Herrn Michael Peters sowie von Herrn Jean-Christoph Arntz als Verwaltungsratsmitglieder.
- 6. Wiederwahl von KPMG Audit S.à r.l., Luxemburg zum Abschlussprüfer.
- 7. Beschluss über sonstige Angelegenheiten, die ordnungsmäßig auf der Versammlung vorgebracht werden.

Abstimmung:

Die Beschlüsse auf der Tagesordnung können ohne Quorum mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst werden.

Abstimmungsregelung:

Zur Teilnahme und Abstimmung auf der Versammlung befugt sind Anteilinhaber, die der Transferstelle RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxemburg bis spätestens zum Geschäftsschluß des 11. Januars 2010 eine Bestätigung ihres Depotinstituts vorlegen können, aus der die Anzahl der Anteile im Besitz des Anteilinhabers hervorgeht, einschließlich einer Bestätigung, dass die Anteile bis zum Tag nach der Versammlung der Anteilinhaber gesperrt sind.

Alle Anteilinhaber, die zur Teilnahme und Abstimmung auf der Versammlung befugt sind, dürfen einen Stellvertreter ernennen, der in ihrem Namen abstimmt. Das Vollmachtsformular ist nur gültig, wenn es ordnungsgemäß ausgefüllt und eigenhändig vom ernennenden Anteilinhaber oder von dessen Bevollmächtigtem unterzeichnet wird (oder, falls der Stellvertreter von einer Gesellschaft ernannt wird, mit dem Firmensiegel oder der Unterschrift eines ordnungsgemäß bevollmächtigten Angestellten versehen ist) und bis spätestens zum Geschäftsschluß des 11. Januars 2010 an die Transferstelle RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxemburg versendet wird.



Vollmachtsformulare erhalten eingetragene Anteilinhaber bei der Transferstelle RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxemburg. Eine zum Stellvertreter ernannte Person muss kein Anteilinhaber der Gesellschaft sein. Durch die Ernennung eines Stellvertreters ist ein Anteilinhaber nicht von der Teilnahme an der Versammlung ausgeschlossen.

Senningerberg, Dezember 2009.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2009156064/755/42.

Morgan Stanley Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 29.193.

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders (the "Meeting") of MORGAN STANLEY ASSET MANA-GEMENT S.A. (the "Company") having its registered office at 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, incorporated by a deed of the notary Edmond Schroeder on 21 November 1988, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 11 January 1989.

The articles of incorporation of the Company (the "Articles") were amended for the last time on 8 May 2007 by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg published in the Mémorial C n° 1564 on 26 July 2007.

The Meeting was declared open at 5.00 p.m. and presided by Me Ingrid Robert, lawyer, residing in Luxembourg,

who appointed as secretary Me Nicole Suignard, lawyer, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Me Marianna Tothova, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the Meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialised "ne varietur" by the appearing parties will also remain attached to the present deed.

II. All the shareholders were present or represented and declared to have knowledge of the agenda of the Meeting and to waive notice to this meeting as well as any and all procedures of convening or others.

After this has been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the Meeting, the Meeting proceeded pursuant to its agenda.

The agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1 Amendment of the first paragraph of Article 8 in order to provide that the annual general meeting shall be held at eleven a.m. on the second Tuesday of June in each year instead of the second Tuesday of May in each year.

2 Any other business.

III. In consideration of the agenda of the Meeting, a quorum of 50% of the shares is required in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended). From the attendance list, it appears that all the shares issued are represented at the Meeting. Consequently, the required quorum is reached and the Meeting may validly decide on the items of the agenda and adopt these items subject to a majority of at least two-thirds of the votes cast.

After having taken knowledge of the agenda, the Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVES to amend the first paragraph of Article 8 of the Articles in order to provide that the annual general meeting shall be held at eleven a.m. on the second Tuesday of June in each year instead of the second Tuesday of May in each year.

The first paragraph of Article 8 shall read as follows:

"The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Tuesday of June in each year at eleven a.m.."



Second resolution

The Meeting RESOLVES to amend the first paragraph of Article 10 in order to correct a typographical error and the sixth paragraph of Article 10 in order to allow a director to appoint another director as his proxy to represent him at a board meeting by facsimile or by e-mail.

The first and sixth paragraphs of Article 10 shall read as follows:

"The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

(...)

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by facsimile or e-mail another director or person as his proxy."

There being no further item on the agenda, the meeting was then closed at 5.15 p.m. and these minutes signed by the members of the board and by the notary.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de MORGAN STANLEY ASSET MANAGEMENT S.A. (la "Société") ayant son siège social au 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder en date du 21 novembre 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 11 janvier 1989.

Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 8 mai 2007 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx alors notaire de résidence à Luxembourg, publié dans le Mémorial C n° 1564 le 26 juillet 2007.

L'Assemblée est déclarée ouverte à 17.00 heures et est présidée par Me Ingrid Robert, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Me Nicole Suignard, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée a élu comme scrutateur Me Marianna Tothova, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le Président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, qui, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés paraphées "ne varietur" par les parties comparantes resteront également attachées au présent acte.

II. Tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée et renoncent au délai de convocation et autres procédures de convocation et autres.

Après que ce qui précède a été établi par le président et constaté par les participants à l'Assemblée, l'Assemblée a procédé selon l'ordre du jour repris ci-après.

L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1 Modification du premier paragraphe de l'article 8 des Statuts afin de prévoir que l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à onze heures le deuxième mardi du mois de juin chaque année et non plus à onze heures le deuxième mardi du mois de mai de chaque année.

2 Divers.

III. En considération de l'ordre du jour de l'Assemblée, un quorum de 50% des actions est requis conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée). Il résulte de la listé de présence que toutes les actions émises sont représentées. En conséquence, le quorum est atteint et l'Assemblée peut valablement délibérer sur les points figurant à son ordre du jour et adopter ces points à une majorité des deux tiers des votes exprimés.

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée prend unanimement les résolutions suivantes.



Première Résolution

L'Assemblée DÉCIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des Statuts afin de prévoir que l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à onze heures le deuxième mardi du mois de juin chaque année et non plus à onze heures le deuxième mardi du mois de mai chaque année.

Le premier paragraphe de l'article 8 sera rédigé comme suit:

"L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément aux dispositions légales luxembourgeoises, à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de juin chaque année à onze heures."

Seconde Résolution

L'Assemblée DÉCIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 10 afin de corriger une erreur typographique et le sixième paragraphe de l'article 10 afin de permettre à un administrateur de nommer un autre administrateur comme son mandataire pour le représenter à une réunion du conseil d'administration par fax ou courrier électronique.

Les premier et sixième paragraphes de l'article 10 seront rédigés comme suit:

"Le conseil choisit parmi ses membres un président, et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra choisir également un secrétaire, qui ne doit pas être administrateur, et qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil et des assemblées.

(...)

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil en désignant par écrit, par fax ou par courrier électronique un autre administrateur ou une autre personne comme son mandataire."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.15 heures et le présent procès-verbal signé par les membres du bureau et le notaire.

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise déclare par les présentes que sur demande des comparants le présent acte est rédigé dans la langue anglaise suivie d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants, il est déterminé qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. ROBERT, N. SUIGNARD, M. TOTHOVA, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15462. Reçu soixante-quinze Euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 décembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009157468/137.

(090196651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

CVM SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. CVM S.A.).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.388.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 janvier 2010 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 août 2009
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009156386/795/16.



Sorokina S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 55.651.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 13 janvier 2010 à 17.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 septembre 2009, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2009.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009156388/1023/16.

Hahn FCP-FIS, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A. Signature

Référence de publication: 2009157469/9.

(090197469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

SE Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 117.010.

Suite à la fusion des sociétés PKF Abax Audit (B142.867) et PKF ABAX AUDIT (B27.761):

En date du 24 décembre 2008 le commissaire PKF Abax Audit, R.C.S. n° B142.867 ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg remplace la société PKF ABAX AUDIT, R.C.S. B27.761 ayant son siège social au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du dix juin 2009:

Les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat du commissaire PKF Abax Audit, R.C.S. n° B142.867 ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2009:

Les actionnaires ont accepté la démission de Monsieur Samuli Vuorenhela, demeurant au 8, rue Tockert, L-2620 Luxembourg de son poste d'administrateur.

Les actionnaires décident de nommer comme nouveaux administrateurs:

Monsieur Masanori TAKAYAMA, demeurant professionnellement à 7-21-1, Nishi-Gotanda, Shinagawa-ku, Tokyo, Japon. Il pourra engager la société par la signature collective de deux administrateurs.

Monsieur Patrick MARTINSSON, demeurant professionnellement à 261 22 Landskrona (Suède) Hjalmar Brantings Väg 27. Il pourra engager la société par la signature collective de deux administrateurs.

Monsieur Kazuyuki SATO, demeurant professionnellement à 7-21-1, Nishi-Gotanda, Shinagawa-ku, Tokyo, Japon. Il pourra engager la société par la signature collective de deux administrateurs.

Monsieur Hisayoshi AOKI, demeurant professionnellement à 7-21-1, Nishi-Gotanda, Shinagawa-ku, Tokyo, Japon. Il pourra engager la société par la signature collective de deux administrateurs.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009157208/32.

(090190259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

E&G Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 77.618.

Die Bilanz vom 30.09.2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Dezember 2009.

Unterschrift

Ein Bevollmächtiger

Référence de publication: 2009157470/12.

(090197464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Hyppolite & Caderle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 101, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 86.389.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit la publication, dans le Mémorial C n° 2644 du 29 octobre 2008, page 126879, de la mention du dépôt au Registre de commerce et des sociétés, sous la référence 080155799, du bilan au 31 décembre 2006 d'Hyppolite & Caderle S.A.:

au lieu de: "Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé (...)",

lire: "Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé (...)".

Référence de publication: 2010000383/7262/12.

Hanscan, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.691.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56945 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009157348/12.

(090190531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Entreprise de Construction HERSCHBACH Frères s.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7662 Medernach, 29, rue d'Ermsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 93.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Entreprise de Constatation HERSCHBACH Frères S.àr.l.

Fiduciaire des Classes Moyennes

Signature

Référence de publication: 2009157373/12.

(090190543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.



Pola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1917 Luxembourg, 9, rue Large. R.C.S. Luxembourg B 56.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POLA SA

Fiduciaire des Classes Moyennes

Signature

Référence de publication: 2009157376/12.

(090190536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Allianz RCM Garantiefonds Klassik 100, Fonds Commun de Placement.

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass der Allianz RCM Garantiefonds Klassik 100 (LU0265210178) wegen Laufzeitende planmäßig am 22. Dezember 2009 aufgelöst wurde.

Senningerberg, im Januar 2010.

Die Verwaltungsgesellschaft.

Référence de publication: 2010000543/755/8.

BRE/Europe 4 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 126.963.

BRE/Europe Hotel II Lux GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 131.509.

MERGER PROJECT

In the year two thousand nine, on the seventeenth of December.

Before the undersigned Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) BRE/Europe 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 126.963, having a share capital of EUR 12,500.-, incorporated pursuant a deed of the notary Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 22 March 2007, published in the Mémorial N° 1148 dated 13 June 2007,

here represented by Mlle Virginie Lepage, avocat, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of BRE/Europe 4 S.à r.l. (the "Sole Manager 1"), pursuant to resolutions taken by the Sole Manager 1 on 30 November 2009 (the "Resolution 1").

2) BRE/Europe Hotel II Lux GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 131.509, having a share capital of EUR 12,500.-, incorporated pursuant a deed of the notary Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 1 August 2007, published in the Mémorial N° 2301 dated 13 October 2007,

here represented by MIle Virginie Lepage, avocat, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of BRE/Europe Hotel II Lux GP S.à r.l. (the "Sole Manager 2"), pursuant to resolutions taken by the Sole Manager 2 on 30 November 2009 (the "Resolution 2").

Hereinafter, the Resolution 1 and the Resolution 2 are collectively referred to as the "Resolutions".

An excerpt of the Resolutions, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have required the undersigned notary to record the following:



Merger Project

- 1) Merging Parties
- BRE/Europe 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 126.963, having a share capital of EUR 12,500.-, as absorbing company (hereinafter referred to as "Absorbing Company"),
- BRE/Europe Hotel II Lux GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 131.509, having a share capital of EUR 12,500.-, as absorbed company (hereinafter referred to as "Absorbed Company"),

The Absorbing Company and the Absorbed Company are collectively referred to as the "Merging Companies".

- 2) The Absorbing Company holds 500 shares of the Absorbed Company, representing the entire share capital and all of the voting rights of the Absorbed Company.
- 3) The Absorbing Company proposes to absorb the Absorbed Company by way of transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company, pursuant to the provisions of articles 278 through 280 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").
- 4) As from 30 November 2009, all operations and transactions of the Absorbed Company are considered for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company.
- 5) As of the Effective Date (as defined below), all rights and obligations of the Absorbed Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the Absorbing Company. The Absorbing Company will in particular take over debts as own debts and all payment obligations of the Absorbed Company. The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached thereto.
- 6) The Absorbing Company shall from the Effective Date (as defined below) carry out all agreements and obligations of whatever kind of the Absorbed Company such as these agreements and obligations exist on the Effective Date (as defined below) and in particular carry out all agreements existing, if any, with the creditors of the Absorbed Company and shall be subrogated to all rights and obligations from such agreements.
 - 7) No special rights or advantages have been granted to the sole manager of the Merging Companies.
- 8) The sole partner of the Absorbing Company has, within one month from the publication of this merger project in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, access at the registered office of the Absorbing Company to all documents listed in article 267 paragraph (1) a), b) and c) of the Law and may obtain copies thereof, free of charge.
- 9) One or more partners of the Absorbing Company holding at least 5% of the subscribed share capital of the Absorbing Company may within the time period set out in 8) above request the convening of a shareholders' meeting of the Absorbing Company to decide whether to approve the proposed merger.
 - 10) Full discharge is granted to the sole manager of the Absorbed Company the exercise of its mandate.
- 11) Subject to the rights of the sole partner of the Absorbing Company set out in 9) above, the dissolution of the Absorbed Company shall become effective and final one month after the publication of this merger project in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Effective Date") and will lead simultaneously to the effects set out in article 274 of the Law.
- 12) The Absorbing Company shall itself carry out all formalities, including such announcements as are prescribed by law, which are necessary or useful to carry into effect the merger and the transfer and assignment of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company. Insofar as required by law or deemed necessary or useful, appropriate transfer instruments shall be executed by the Merging Companies to effect the transfer of the assets and liabilities transferred by the Absorbed Company to the Absorbing Company.
- 13) The books and records of the Absorbed Company will be held at the registered office of the Absorbing Company for the period legally prescribed.
- 14) As a result of the merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all their respective issued shares shall be cancelled.

The undersigned notary public hereby certifies the existence and legality of the merger project and of all acts, documents and formalities incumbent upon the merging parties pursuant to the Law.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.



Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-septième jour du mois de décembre.

Par-devant, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) BRE/Europe 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.963, ayant un capital social de EUR 12.500,-, constituée suivant acte reçu du Me Henri Hellinckx le 22 mars 2007, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial N°1148 daté du 13 juin 2007,

ici représentée par Mlle Virginie Lepage, avocat, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du gérant unique de BRE/Europe 4 S.à r.l. (le "Gérant Unique 1"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Gérant Unique 1 le 30 novembre 2009 (la "Résolution 1");

2) BRE/Europe Hotel II Lux GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.509, ayant un capital social de EUR 12.500,-, constituée suivant acte reçu du notaire Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 1 août 2007, publié au Mémorial N°2301 daté du 13 octobre 2007,

ici représentée par Mlle Virginie Lepage, avocat, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du gérant unique de BRE/Europe Hotel II Lux GP S.à r.l. (le "Gérant Unique 2"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Gérant Unique 2 le 30 novembre 2009 (la "Résolution 2");

Ci-après, la Résolution 1 et la Résolution 2 sont collectivement dénommées les "Résolutions".

Les dites Résolutions, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Projet de Fusion

- 1) Parties à la fusion:
- BRE/Europe 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.963, ayant un capital social de EUR 12.500,-, comme société absorbante (la "Société Absorbante");
- BRE/Europe Hotel II Lux GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.509, ayant un capital social de EUR 12.500,- comme société absorbée (la "Société Absorbée").
 - La Société Absorbante et la Société Absorbée sont collectivement dénommées les "Sociétés Fusionnantes".
- 2) La Société Absorbante détient 500 parts sociales dans la Société Absorbée, représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote dans la Société Absorbée.
- 3) La Société Absorbante propose d'absorber la Société Absorbée par voie de fusion par acquisition suivant les dispositions des articles 278 à 280 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").
- 4) A partir du 30 novembre 2009, toutes les opérations et les transactions de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante.
- 5) A partir de la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous), tous les droits et obligations de la Société Absorbée vis-à-vis des tiers seront pris en charge par la Société Absorbante. La Société Absorbante assumera en particulier toutes les dettes comme ses dettes propres et toutes les obligations de paiement de la Société Absorbée. Les droits et créances de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec l'intégralité des sûretés, soit in rem soit personnelles, y attachées.
- 6) La Société Absorbante exécutera à partir de la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous) tous les contrats et obligations, de quelle que nature qu'ils soient, de la Société Absorbée tels que ces contrats et obligations existent à la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous) et exécutera en particulier tous les contrats existant avec les créanciers de la Société Absorbée et sera subrogée à tous les droits et obligations provenant de ces contrats.
 - 7) Aucun droit ou avantage particulier n'a été attribué aux gérants des Sociétés Fusionnantes.
- 8) L'associé unique de la Société Absorbante a le droit, pendant un mois à compter de la publication de ce projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de prendre connaissance au siège social de la Société Absorbée de tous les documents énumérés à l'article 267, alinéa (1) a), b) et c) de la Loi et peut en obtenir copie intégrale, sans frais.



- 9) Un ou plusieurs associés de la Société Absorbante disposant au moins de 5% du capital souscrit de la Société Absorbante a/ont le droit, pendant le délai indiqué sous le point 8) ci-dessus, de requérir la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.
 - 10) Décharge pleine et entière est accordée au gérant unique de la Société Absorbée pour l'exercice de son mandat.
- 11) Sous réserve des droits de l'associé unique de la Société Absorbante tels que décrits sous le point 9) ci-dessous, la dissolution de la Société Absorbée deviendra effective et définitive un mois après la publication de ce projet de fusion dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Date de Réalisation") et conduira simultanément aux effets tels que prévus par l'article 274 de la Loi.
- 12) La Société Absorbante devra elle-même accomplir toutes les formalités, y compris les publications telles que prévues par la loi, qui sont nécessaires ou utiles à l'entrée en vigueur de la fusion et au transfert et cession des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante. Dans la mesure où la loi le prévoit, ou lorsque jugé nécessaire ou utile, des actes de transfert appropriés seront exécutés par les Sociétés Fusionnantes afin de réaliser la transmission des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante.
- 13) Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante pendant la période prescrite par la loi.
- 14) Par effet de la fusion, la Société Absorbée cessera d'exister de plein droit et ses parts sociales émises seront annulées.

Le notaire soussigné déclare attester de l'existante et de la légalité du projet de fusion et de tous actes, documents et formalités incombant aux parties à la fusion conformément à la Loi.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lepage, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15861. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 décembre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009159119/181.

(090201189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Immobilia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5821 Howald, 11, rue de l'Ermitage.

R.C.S. Luxembourg B 12.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIA

Fiduciaire des Classes Moyennes

Signature

Référence de publication: 2009157377/12.

(090190535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Gastroservice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 52.554.

Les Comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Strassen, le 10/12/2009.

Pour GASTROSERVICE S.à r.l.

I. REUTER

Référence de publication: 2009157382/12.

(090189917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Varial S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 17.557.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 10 décembre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société VARIAL S.A., dont le siège social à L-1724 Luxembourg, 3b, Boulevard du Prince Henri, a été dénoncé en date du 18 février 1999,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Pierre-Yves MAGEROTTE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leur déclaration de créances au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg avant le 1 er janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Pierre-Yves MAGEROTTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2009157385/20.

(090190138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Jolnir S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 136.694.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 décembre 2009.

Pour JOLNIR S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009157548/15.

(090190900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Naoming Holding Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 17.963.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 10 décembre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société NAOMING HOLDING FINANCE S.A., dont le siège social à L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri, a été dénoncé en date du 14 août 1986,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Pierre-Yves MAGEROTTE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leur déclaration de créances au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg avant le 1 er janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Me Pierre-Yves MAGEROTTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2009157386/20.

(090190139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Kawegrinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 10.687.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 décembre 2009.

Pour KAWEGRINVEST HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009157552/15.

(090190907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Goldfish, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 150.186.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Ronald de WAAL, born on 13 th February 1952 in Bussum, The Netherlands, companies' director, residing at Ertbruggestraat 136, B-2110 Wijnegem, Belgium,

here duly represented by Mrs. Sabine PERRIER by virtue of a proxy given on 14 th, December 2009.

Such proxy signed "ne varietur" by the respective mandatory and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of an "individual public limited company" (société anonyme unipersonnelle), which is hereby incorporated.

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** An "individual public limited company" (société anonyme unipersonnelle), (hereinafter the "Company") is hereby established by the sole owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future. The Company shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended among others by the law of August 25, 2006 relating to the "société anonyme unipersonnelle", as well as by these articles of incorporation.
- Art. 2. The purpose of the Company is to hold and develop participations, in any form whatsoever, in Orbit Private Asset Management S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, whose registered office is set at 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under the number B 112.851.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist Orbit Private Asset Management S.à r.l.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will assume the name of "GOLDFISH".
- **Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the sole director or as the case may be, of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.



B. Share capital - Shares

- **Art. 6.** The corporate capital is set at five hundred and ninety-seven thousand one hundred and sixteen Euro (597.116,-EUR) divided into five hundred and ninety-seven thousand one hundred and sixteen (597.116) shares with a par value of one Euro (1,- EUR) each.
 - **Art. 7.** The shares shall be registered shares.

The company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single share or two or more shares.

C. Management

Art. 8. The Company will be governed by a sole director or, as the case may be, by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The sole director or the directors will be elected by the sole shareholder or, as the case may be, by the shareholders' meeting, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. The directors are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 9. The board of directors (if any) will choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors will meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman will preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors at least twenty-four hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by the consent in writing or by e-mail, telefax, cable, telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the board may from time to time determine. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by e-mail, telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if all the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions will be validly taken by the unanimity of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 10. The minutes of any meeting of the board of directors (if any) will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

- **Art. 11.** The sole director or, as the case may be, the board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders are in the competence of the sole director or of the board of directors.
- **Art. 12.** The sole director or, as the case may be, the board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.



- **Art. 13.** The Company will be bound towards third parties by the signature of the sole director or, as the case may be, by the joint signatures of any two directors or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the sole director or by board of directors, but only within the limits of such power.
- **Art. 14.** The supervision of the operations of the Company is entrusted to one auditor or several auditors who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting.

D. Decisions of the sole shareholder and Meeting of shareholders

Art. 15. The sole shareholder assumes all powers conferred by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, to the general meeting of shareholders and his decisions shall be registered in the Company's minutes.

In case of more shareholders, any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders and has the powers conferred upon it by law.

- **Art. 16.** The annual general meeting will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the third Tuesday of June at 2.00 p.m. of each year. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.
- **Art. 17.** The sole director or as the case may be the board of directors may convene the sole shareholder or in case of plurality, the shareholders to other general meetings. In case of plurality of the shareholders, such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 18. Shareholders will meet upon call by the board of directors or the auditor or the auditors made in the forms provided for by law. The notice will contain the agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by e-mail, telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares represented.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

The sole director or the board of directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 20. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholder(s) determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions set forth by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The sole director or the board of directors sets the amount and the date of payment of any such advance payment on dividends.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.



F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The five hundred and ninety seven thousand one hundred and sixteen (597.116) shares have all been entirely subscribed by the appearing person prenamed, as follows:

1. Subscription of thirty-one thousand (31.000) shares of par value one Euro (1,- EUR) in cash.

Evidence of the payment has been given to the undersigned Notary, who expressly bears witness to it.

2. Subscription of five hundred and sixty-six thousand one hundred and sixteen (566.116) shares of par value one Euro (1,- EUR) by a contribution in kind consisting of four thousand three hundred and forty (4.340) shares of Orbit Private Asset Management S.à.r.l. ("ORBIT"), a Luxembourg private limited liability company, whose registered office is set at 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under the number B 112.851, representing seventy per cent (70%) of ORBIT.

Evidence of the value of the contribution has been given to the undersigned notary, by a report established according to articles 26-1 of the law of August 10 th 1915 as amended on commercial companies by ALTER AUDIT S.à r.l., Luxembourg, dated 16 th December 2009 which report signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary shall stay attached to this minute, with which it will be registered.

The Conclusions of the report are:

"Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne corresponde pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération des apports en nature consiste à souscrire et à libérer entièrement 566.116 actions d'une valeur nominale de EUR 1, à la constitution de GOLDFISH.

A la demande du Fondateur, ce rapport est uniquement destiné à satisfaire aux exigences de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la suite et peut être soumis à la direction de la Société, le notaire instrumentaire et les autorités concernées. Ce rapport ne peut pas être utilisé à d'autres fins ni remis à des parties tierces. Il ne peut pas être inclus ni mentionné dans un quelconque document ou publication, à l'exception de l'acte notarié, sans notre accord préalable."

The appearing person acting through her attorney states that there exist no impediments or any limitations to the free transferability of the shares of ORBIT to the Company and that irrevocable instructions have been given to undertake all notifications or any formalities whatsoever required for the validity of the transfer of the Shares to the Company.

Proof of the ownership by the appearing person of the shares in ORBIT has been given to the undersigned Notary.

Transitional provisions

- 1) The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2010.
 - 2) The First Annual General Meeting shall be held in June 2011.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand one hundred Euro (EUR 2,100.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder resolves to set at one the number of directors and further resolves:

- 1. to appoint as director of the Company:
- Mr. Victor HOOGSTRAAL, Company Director, born on 10 December 1951 in Zürich, Switzerland and residing at 26 Heuel Strasse, CH-8032 Zürich, Switzerland.

The mandate of sole director shall expire immediately after the ordinary annual meeting of the shareholders to be held in 2011.

2. to set at one the number of statutory auditors and further resolves to appoint the following as statutory auditor:



A&C MANAGEMENT SERVICES SARL, established in 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.330.

The mandate of the statutory auditor shall expire immediately after the ordinary annual meeting of the shareholders to be held in 2011.

3. to fix the address of the registered office of the company at L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of any divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le dix-sept du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M. Ronald de WAAL, né le 13 février 1952 à Bussum, Pays-Bas, Administrateur de Sociétés, demeurant à Ertbruggestraat 136, B-2110 Wijnegem, Belgique

dûment représenté par Mme Sabine PERRIER, en vertu d'une procuration donnée le 14 décembre 2009.

Laquelle procuration, signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

A. Objet - Durée - Nom - Siège social

- **Art. 1** er . Une société anonyme unipersonnelle (ci après la "Société") est établie par le seul détenteur des actions créées ci-après et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite. La société sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 25 août 2006 relatif à la société anonyme unipersonnelle, ainsi que par les présent Statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise et le développement de participations, sous quelque forme que ce soit, dans la société Orbit Private Asset Management S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 112.851.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou apporter son concours de quelque manière que ce soit à Orbit Private Asset Management S.à r.l.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de "GOLDFISH".
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires. A l'intérieur de la même commune, le siège social peut être transféré par simple résolution de l'administrateur ou le cas échéant, du conseil d'administration. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Actions

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent quatre-vingt-dix -sept mille cent seize euros (597.116,- EUR) représenté par cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille cent seize (597.116) actions d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune.
 - Art. 7. Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

C. Administration

Art. 8. La Société sera administrée par un administrateur unique ou le cas échéant par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires.



Le ou les administrateurs seront élus par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée des actionnaires.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 9. Le conseil d'administration, le cas échéant, choisira un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration de la Société sera convoqué par le président. Il devra être convoqué lorsque deux administrateurs le requièrent.

Le président présidera toutes les réunions des actionnaires ainsi que les conseils d'administration, mais en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera un autre administrateur en tant que président pro tempore par un vote à la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite pour toute réunion du conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Toute convocation devra préciser l'heure et l'endroit de la réunion et la nature des problèmes devant être discutés.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par courriel, câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Chacune des réunions du conseil d'administration sera tenue au Luxembourg ou à tout autre endroit tel que le conseil pourra de décider à tout moment.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par courriel, câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer ou agir valablement que si la totalité des administrateurs est présente ou représentée à une telle réunion.

Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 10. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Toute procuration y restera jointe.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres du conseil d'administration.

- Art. 11. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tout pouvoir qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale des actionnaires reste de la compétence de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.
- **Art. 12.** L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, mandataires, représentants, employés ou autres personnes qui peuvent être ou non actionnaires, ou déléguer des pouvoirs spéciaux ou accorder des procurations, ou confier des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire à des personnes ou agents choisis par lui.
- Art. 13. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature unique de toute autre personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion, ou par les signatures conjointes ou unique de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui lui (leur) auront été conférés.
- **Art. 14.** La surveillance des opérations de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.



Les commissaires aux comptes seront nommés par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommé mais peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'assemblée des actionnaires.

D. Décisions de l'actionnaire unique et Assemblée des actionnaires

Art. 15. L'actionnaire unique assume l'intégralité des pouvoirs conférés par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales à l'assemblée générale des actionnaires. Ses décisions seront consignées dans le procès-verbal de la Société.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs lui conférés par la loi.

- Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra dans la ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation à l'assemblée, le troisième mardi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- Art. 17. L'associé unique ou le conseil d'administration peut convoquer l'actionnaire unique ou en cas de pluralité les actionnaires à d'autres assemblées générales. Dans ce cas, de telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital de la Société le requièrent.

Les assemblées d'actionnaires, incluant l'assemblée générale annuelle, peut être tenue à l'étranger si, de l'opinion des administrateurs, qui est définitive, des circonstances de force majeure le justifient.

Art. 18. Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration ou sur celle du ou des commissaires, faite selon les règles prescrites par la loi. La convocation contiendra les points mis à l'ordre du jour de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit en original, soit par courriel, téléfax, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne actionnaire ou non, comme mandataire.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions qui doivent être remplies en vue de prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Sauf s'il en est autrement disposé par la loi, les résolutions seront prises à la majorité simple des votes, sans regard quant au nombre d'actions représentées.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies et extraits des procès-verbaux de la réunion devant être produits lors des procédures judiciaires ou autrement seront signés par le président ou par deux autres membres du conseil d'administration.

E. Année sociale - Comptes annuels - Répartition des profits

Art. 19. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration préparera les comptes annuels conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise et des pratiques de comptabilité.

Art. 20. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Sur recommandation de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Ils peuvent décider d'allouer tout ou partie du solde à une réserve ou à une réserve spéciale de provision, de le reporter à l'année fiscale suivante ou de le distribuer aux actionnaires en tant que dividende.

Sans préjudice des conditions fixées par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'administrateur unique ou le conseil d'administration peut distribuer en avance des paiements sur dividendes. L'administrateur unique ou le conseil d'administration détermine le montant et la date du paiement de pareilles avances.

La Société peut racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi du 10 août 1915 modifiée sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. La Société peut être dissoute par une résolution de l'actionnaire unique ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles nécessaires pour modifier les Statuts, sauf disposition contraire de la loi.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, et qui seront nommés par l'actionnaire unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera (ont) également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.



Art. 22. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille cent seize (597.116) actions de la Société ont été intégralement souscrites par le comparant, prénommé, comme suit:

1. Souscription de trente et un mille (31.000) actions de valeur nominale un Euro (1,- EUR) en espèces.

Evidence du paiement a été faite au Notaire soussignée, qui en témoigne expressément.

2. Souscription de cinq cent soixante-six mille cent seize (566.116) actions de valeur nominale un Euro (1,- EUR) par un apport en nature consistant en quatre mille trois cent quarante (4.340) parts d'Orbit Private Asset Management S.à.r.l. ("ORBIT"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 112.851, représentant soixante dix pour cent (70%) de ORBIT.

La preuve de la valeur de l'apport a été donnée au notaire soussigné dans un rapport établi par ALTER AUDIT S.àr.l., Luxembourg, en date du 16 décembre 2009 conformément aux articles 26-1 de la loi du 10 août 1915 modifiée sur les sociétés commerciales, lequel rapport signé ne varietur par la personne présente et le notaire soussigné, restera annexé au présent procès-verbal pour être enregistré avec lui.

Les conclusions de ce rapport sont:

"Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne corresponde pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération des apports en nature consiste à souscrire et à libérer entièrement 566.116 actions d'une valeur nominale de EUR 1, à la constitution de GOLDFISH.

A la demande du Fondateur, ce rapport est uniquement destiné à satisfaire aux exigences de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la suite et peut être soumis à la direction de la Société, le notaire instrumentaire et les autorités concernées. Ce rapport ne peut pas être utilisé à d'autres fins ni remis à des parties tierces. Il ne peut pas être inclus ni mentionné dans un quelconque document ou publication, à l'exception de l'acte notarié, sans notre accord préalable."

Le comparant, agissant par sa mandataire, déclare qu'il n'existe pas de restrictions et limitations au libre transfert des parts sociales d'ORBIT à la Société et que des instructions irrévocables ont été données aux fins d'effectuer toutes notifications ou quelconques formalités nécessaires pour réaliser valablement le transfert des Actions à la Société.

La preuve de la propriété par le comparant des parts sociales d'ORBIT a été apportée au Notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le dernier jour du mois de décembre 2010.

L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en juin 2011.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique décide de fixer à un le nombre des administrateurs et décide en outre:

- 1. de nommer en tant qu'administrateur unique de la Société:
- M. Victor HOOGSTRAAL, administrateur, né le 10 décembre 1951 à Zürich, Suisse et résidant 26 Heuel Strasse, CH-8032 Zürich, Suisse.

Le mandat de l'administrateur unique se terminera en 2011 lors de l'assemblée annuelle ordinaire.

2. de fixer à un le nombre de commissaires aux comptes et de nommer comme commissaire aux comptes:

A&C MANAGEMENT SERVICES S.àr.I., établie et ayant son siège social à 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 127.330.

Le mandat du commissaire aux comptes se terminera en 2011 lors de l'assemblée annuelle ordinaire.

3. de fixer le siège social de la Société à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.



Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Perrier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2009. LAC/2009/55839. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009158743/421.

(090200614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Automotive Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 18.364.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 décembre 2009.

Pour AUTOMOTIVE ENGINEERING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009157553/15.

(090190909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

IMOSA - Industries Métallurgiques d'Outre-Mer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 9.267.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 décembre 2009.

Pour IMOSA-INDUSTRIES METALLURGIQUES D'OUTRE MER S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009157554/15.

(090190911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Frebela S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 56.959.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 décembre 2009.

Pour FREBELA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009157556/15.

(090190914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.



Adria Cable S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 128.082.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009157676/12.

(090191611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

F.B.Z. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 5, rue Chimay.

R.C.S. Luxembourg B 86.118.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HORetCOM+ SA

26 rue Marguerite de Brabant

L-1254 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009157677/13.

(090191506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

FLEAA, Société Coopérative.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg B 24.082.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HORetCOM+ SA

26 rue Marguerite de Brabant

L-1254 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009157680/13.

(090191518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Sapient Asia Holdings Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.138.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of the société à responsabilité limitée SAPIENT ASIA HOLDINGS LUXEMBOURG S.A.R.L. (the "Company"), having its registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.138, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 3 March 2009, published in the Mémorial Recueil Spécial C N° 623 of 23 March 2009.

The meeting is declared open with Mrs Sabine PERRIER, private employee, residing at 5, Chemin du Colombier, F-57100 Thionville, France, in the Chair

who appointed as secretary Ms. Isabel DIAS, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Dr. Raymond THILL, "Docteur en Droit", residing professionally in Luxembourg.



The chairman declared and requested the notary to state:

- i) It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the 12,500 (twelve thousand five hundred) units representing the total issued share capital are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, the sole shareholder having agreed to meet after examination of the agenda.
- ii) The attendance list, signed by the sole shareholder represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxy and shall be filed at the same time with the registration authorities.
 - iii) That the agenda of the meeting is following:

Agenda:

- 1. To increase the corporate capital by an amount of EUR 25,000 (in words twenty-five thousand Euro), so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (in words twelve thousand five hundred Euro) to EUR 37,500 (in words thirty-seven thousand five hundred Euro).
 - 2. To issue 25,000 (in words twenty-five thousand) new units without any par value.

Subscription of the 25,000 (in words twenty-five thousand) new units, without any par value, by the Sole Shareholder SAPIENT HOLDINGS LUXEMBOURG Sàrl, by a contribution in cash.

- 3. Subsequent amendment of Article 6 of the Articles of Incorporation.
- 4. Miscellaneous.

Then the General Meeting adopted the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to increase the corporate capital by an amount EUR 25,000 (in words twenty-five thousand Euro), so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (in words twelve thousand five hundred Euro) to EUR 37,500 (in words thirty-seven thousand five hundred Euro).

Second resolution

The General Meeting resolves to issue 25,000 (in words twenty-five thousand) new units without any par value.

Subscription and Payment

There now appeared, Mrs. Sabine PERRIER, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of SAPIENT HOLDINGS LUXEMBOURG S.A.R.L., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.246, by virtue of a proxy given on 14 December 2009, which will remain attached to the present deed.

The person appearing declares to subscribe in the name of the aforementioned company to the newly issued units of the Company as follows:

The said subscriber declares through her duly appointed attorney to make full payment for all new units in cash. Evidence of the payment has been given to the undersigned Notary, who expressly bears witness to it.

Thereupon, the General Meeting resolves to accept the said subscription by the subscriber and to allot to SAPIENT CORPORATION the 25,000 (in words twenty five thousand) new units without par value, all fully paid up.

Third resolution

Following the preceding resolutions, the General Meeting resolves to amend Article 6 of the Articles of Incorporation in order to give it henceforth the following wording:

" Art. 6. The Company's share capital is set at thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500) represented by thirty-seven thousand five hundred (37,500) units without any par value, all fully subscribed and entirely paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 1,200.- (one thousand two hundred Euro).

There being no other business, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.



The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by her surname, first name, civil status and residence, he said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associée unique de la société à responsabilité limitée SAPIENT ASIA HOLDINGS LUXEMBOURG S.A.R.L., (la "Société"), société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 145.246, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 3 mars 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés & Associations C N° 623 du 23 mars 2009.

La séance est ouverte, sous la présidence de Mme Sabine PERRIER, employée privée, demeurant au 5, Chemin du Colombier, 57100 Thionville, France

qui désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Dr. Raymond THILL, Docteur en Droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président a déclaré et prié le notaire d'acter:

- i) Qu'il appert de la liste de présence que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social émis sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été informé préalablement.
- ii) Ladite liste de présence, portant signature de l'associée unique représentée, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec la procuration, pour être soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.
 - iii) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est comme suit:

Ordre du jour.

- 1. Augmentation du capital social par un montant de EUR 25.000 (vingt-cinq mille Euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) à EUR 37.500 (trente-sept mille cinq cents Euros);
 - 2. Emission de 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales sans désignation de valeur nominale;

Souscription des 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales sans désignation de valeur nominale par l'associée unique SAPIENT HOLDINGS Luxembourg Sàrl, par un apport en espèces;

- 3. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts;
- 4. Divers.

Tous les documents susmentionnés, après avoir été paraphés "ne varietur" par les comparants et le notaire resteront annexés aux présentes, pour être concomitamment soumis aux formalités d'enregistrement.

Ensuite, l'assemblée générale, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de EUR 25.000 (vingt-cinq mille Euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) à EUR 37.500 (trente-sept mille cinq cents Euros).

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'émettre 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Souscription et Paiement

Est intervenue, Mme Sabine PERRIER, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommée par SAPIENT HOLDINGS LUXEMBOURG S.A.R.L., (la "Société"), société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 145.246, en vertu d'une procuration donnée le 14 décembre 2009, laquelle restera annexée au présent acte.

La comparante déclare souscrire pour le compte de la société ci-avant mentionnée les nouvelles parts sociales émises de la Société comme suit:

Le souscripteur déclare, par sa mandataire, libérer entièrement toutes les nouvelles parts sociales en espèces. Evidence du paiement a été faite au Notaire soussignée, qui en témoigne expressément.



Sur ce, l'Assemblée Générale décide d'accepter ladite souscription et décide d'attribuer à SAPIENT CORPORATION les 25.000 (vingt-cinq mille) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale décide d'amender l'article 6 des Statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital de la Société est fixé à trente-sept mille cinq cents Euros (EUR 37.500), représenté par trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.200,- (mille deux cents Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Perrier, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2009. LAC/2009/55838. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009158744/146.

(090201298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

update 24, Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 27, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 105.862.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HORetCOM+ SA 26 rue Marguerite de Brabant L-1254 LUXEMBOURG Signature

Référence de publication: 2009157681/13.

(090191525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Bioplancton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 27.970.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HORetCOM+ SA
26 rue Marguerite de Brabant
L-1254 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009157682/13.

(090191526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.



Bioplancton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 27.970.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HORetCOM+ SA 26 rue Marguerite de Brabant L-1254 LUXEMBOURG Signature

Référence de publication: 2009157683/13.

(090191527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Visual Entreprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 102.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009157688/10.

(090191475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Sapient Holdings Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.202.290,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.246.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of the société à responsabilité limitée SAPIENT HOLDINGS LUXEMBOURG S.A.R.L. (the "Company"), having its registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.246, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 2 March 2009, published in the Mémorial Recueil Spécial C N° 622 of 23 March 2009. The Articles of Incorporation of the Company have been amended following deed of the undersigned notary on 10 December 2009, deed not yet published in the Mémorial Recueil Spécial C.

The meeting is declared open with Mrs Sabine PERRIER, private employee, residing at 5, Chemin du Colombier, F-57100 Thionville, France, in the Chair

who appointed as secretary Ms. Isabel DIAS, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Dr. Raymond THILL, "Docteur en Droit", residing professionally in Luxembourg. The chairman declared and requested the notary to state:

- i) It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the 56.681.095 (fifty-six million six hundred and eighty-one thousand and ninety-five) units representing the total issued share capital are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, the sole shareholder having agreed to meet after examination of the agenda.
- ii) The attendance list, signed by the sole shareholder represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxy and shall be filed at the same time with the registration authorities.
 - iii) That the agenda of the meeting is following:

Agenda:

1. To increase the corporate capital by an amount of EUR 521.195 (in words five hundred and twenty one thousand one hundred and ninety-five Euro), so as to raise it from its present amount of EUR 56.681.095 (in words fifty-six million six hundred and eighty-one thousand and ninety-five Euro) to EUR 57.202.290 (in words fifty-seven million two hundred and two thousand two hundred and ninety Euro)



2. To issue 521.195 (in words five hundred and twenty-one thousand one hundred and ninety-five) new units without any par value.

Subscription of 521.195 (in words five hundred and twenty-one thousand one hundred and ninety-five) new units without any par value by the Sole Shareholder SAPIENT CORPORATION, with a contribution in cash and in kind consisting of

- (i) 135.000 EUR in cash corresponding to 135.000 new shares without par value and
- (ii) 386.195 EUR by contribution of part of Sapient Corporation's loan granted to the Company to 10 December 2009 corresponding to 386.195 new shares.
 - 3. Subsequent amendment of Article 6 of the Articles of Incorporation.
 - 4. Miscellaneous.

The following documents have been submitted to the meeting:

- copy of the Board Resolutions of the Company having approved the contributions done by Sapient Corporation to the Company;
 - interim balance of the Company to 10 December 2009 and
 - the Sole Member's confirmation to the contemplated contributions.

All above mentioned documents initialled "ne varietur" by the appearing persons and the notary will remain attached to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Then the General Meeting adopted the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to increase the corporate capital by an amount EUR 521.195 (in words five hundred and twenty-one thousand one hundred and ninety-five Euro), so as to raise it from its present amount of EUR 56.681.095 (in words fifty-six million six hundred and eighty-one thousand and ninety-five Euro) to EUR 57.202.290 (in words fifty-seven million two hundred and two thousand two hundred and ninety Euro).

Second resolution

The General Meeting resolves to issue 521.195 (in words five hundred and twenty-one thousand one hundred and ninety-five) new units without any par value.

Subscription and Payment

There now appeared, Mrs. Sabine PERRIER, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of SAPIENT CORPORATION, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, with IRS N° 04-3130648 and whose registered office is c/o The Corporation Trust Company, The Corporation Trust Company Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America by virtue of a proxy given on 11 December 2009, which will remain attached to the present deed.

The person appearing declares to subscribe in the name of the aforementioned company to the newly issued shares of the Company as follows:

The said subscriber declares through her duly appointed attorney to make full payment for all such new shares as follows:

(i) in cash for EUR 135.000 (in words one hundred and thirty-five thousand euro) corresponding to the issuance of 135.000 (in words one hundred and thirty-five thousand) new shares without par value.

Evidence of the payment has been given to the undersigned Notary, who expressly bears witness to it. and

(ii) by a contribution in kind consisting of the conversion of part of the loan facility granted by SAPIENT CORPORA-TION to the company for an amount of EUR 386.195 (in words three hundred and eighty-six thousand one hundred and ninety-five euro) corresponding to the issuance of 386.195 (in words three hundred and eighty-six thousand one hundred and ninety-five) new shares without par value.

Evidence of the value of the contribution has been given to the undersigned notary pursuant the interim balance of the Company to 10 December 2009 along with the minutes of the Board of Managers, which documents signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary shall remain attached to this minute, with which it will be registered.

Thereupon, the General Meeting resolves to accept the said subscription by the subscriber and to allot to SAPIENT CORPORATION the 521.195 (in words five hundred and twenty-one thousand one hundred and ninety-five) new units without par value, all fully paid up.



Third resolution

Following the preceding resolutions, the General Meeting resolves to amend Article 6 of the Articles of Incorporation in order to give it henceforth the following wording:

" Art. 6. The Company's share capital is set at EUR 57.202.290 (in words fifty-seven million two hundred and two thousand two hundred and ninety Euro) represented by 57.202.290 (in words fifty-seven million two hundred and two thousand two hundred and ninety) units without any par value, all fully subscribed and entirely paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 1.900 (one thousand nine hundred Euro).

There being no other business, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by her surname, first name, civil status and residence, he said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associée unique de la société à responsabilité limitée SAPIENT HOLDINGS LUXEMBOURG S.A.R.L., (la "Société"), société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 145.246, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 2 mars 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés & Associations C N° 622 du 23 mars 2009. Les Statuts ont été amendés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentaire en date du 10 décembre 2009, acte non encore publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés & Associations C.

La séance est ouverte, sous la présidence de Mme Sabine PERRIER, employée privée, demeurant au 5, Chemin du Colombier, 57100 Thionville, France

qui désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Dr. Raymond THILL, Docteur en Droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président a déclaré et prié le notaire d'acter:

- i) Qu'il appert de la liste de présence que les 56.681.095 (cinquante-six millions six cent quatre-vingt-un mille quatre-vingt-quinze) parts sociales représentant l'intégralité du capital social émis sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été informé préalablement.
- ii) Ladite liste de présence, portant signature de l'associée unique représentée, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec la procuration, pour être soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.
 - iii) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social par un montant de EUR 521.195 (cinq cent vingt et un mille cent quatre-vingt- quinze Euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 56.681.095 (cinquante-six millions six cent quatre-vingt-un mille quatre-vingt-quinze Euros) à EUR 57.202.290 (cinquante-sept millions deux cent deux mille deux cent quatre-vingt-ix Euros).
- 2. Emission de 521.195 (cinq cent vingt et un mille cent quatre-vingt-quinze) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Souscription 521.195 (cinq cent vingt et un mille cent quatre-vingt-quinze) parts sociales sans désignation de valeur nominale par l'associée unique SAPIENT CORPORATION, par un apport en espèces et en nature constitué de

- i) 135.000 EUR en espèces correspondant à 135.000 nouvelles parts sociales et
- ii) 386.195 EUR par apport partiel d'un prêt de Sapient Corporation à la Société au 10 décembre 2009 correspondant à 386.195 nouvelles parts sociales.
 - 3. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts.
 - 4. Divers.

Les documents suivants ont été soumis à l'assemblée:



- copie des résolutions du Conseil de la Société ayant approuvé les apports de SAPIENT CORPORATION à la société;
- comptes intérimaires au 10 décembre 2009

et

- la confirmation de l'associée unique aux apports envisagés.

Tous les documents susmentionnés, après avoir été paraphés "ne varietur" par les comparants et le notaire resteront annexés aux présentes, pour être concomitamment soumis aux formalités d'enregistrement.

Ensuite, l'assemblée générale, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de EUR 521.195 (cinq cent vingt et un mille cent quatre-vingt-quinze Euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 56.681.095 (cinquante-six millions six cent quatre-vingt-un mille quatre-vingt-quinze Euros) à EUR 57.202.290 (cinquante-sept millions deux cent deux mille deux cent quatre-vingt-dix Euros).

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'émettre 521.195 (cinq cent vingt et un mille cent quatre-vingt-quinze) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Souscription et Paiement

Est intervenue, Mme Sabine PERRIER, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommée par SAPIENT CORPORATION, une société établie selon la loi de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro IRS 04-3130648, ayant son siège social c/o Corporation Trust Company, Corporation Trust Company Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2009, laquelle restera annexée au présent acte.

La comparante déclare souscrire pour le compte de la société ci-avant mentionnée les nouvelles parts sociales émises de la Société comme suit:

Le souscripteur déclare, par sa mandataire, libérer entièrement toutes les nouvelles parts sociales comme suit:

I) par apport en espèces pour un montant de EUR 135.000 (cent trente-cinq mille Euros) correspondant à la souscription de 135.000 (cent trente-cinq mille) parts sociales.

Evidence du paiement a été faite au Notaire soussignée, qui en témoigne expressément.

et

II) par apport en nature consistant à la conversion partiel du prêt accordé par SAPIENT CORPORATION à la Société pour un montant de EUR 386.195 (trois cent quatre-vingt-six mille cent quatre-vingt-quinze Euros) correspondant à la souscription de 386.195 (trois cent quatre-vingt-six mille cent quatre-vingt-quinze) parts sociales.

La preuve de la valeur de l'apport a été apportée au Notaire soussigné, sur la base d'états financiers intérimaires établis au 10 décembre 2009 et des résolutions du conseil de gérance, lesquels documents, après signature "ne varietur" par la comparante et le notaire soussigné resteront annexés au présent acte pour être enregistrés concomitamment.

Sur ce, l'Assemblée Générale décide d'accepter ladite souscription et décide d'attribuer à SAPIENT CORPORATION les 521.195 (cinq cent vingt et un mille cent quatre-vingt quinze) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale décide d'amender l'article 6 des Statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" Art. 6. Le capital de la Société est fixé à Euro 57.202.290 (cinquante-sept millions deux cent deux mille deux cent quatre-vingt-dix Euros) représenté par 57.202.290 (cinquante-sept millions deux cent deux mille deux cent quatre-vingt-dix) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.900 (mille neuf cents Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.



Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Perrier, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2009. LAC/2009/55814. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009158746/204.

(090200863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Limestone Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 140.175.

Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIMESTONE FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009157719/12.

(090191455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Zephyr'07-S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.886.

Le bilan au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZEPHYR '07-S.A. SICAV-SIF

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009157720/13.

(090191464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Line2Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9970 Leithum, 2, Driicht.

R.C.S. Luxembourg B 96.415.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 25 juin 2009

Il a été décidé comme suit:

Monsieur Laurent DEFALQUE, administrateur, demeurant à L-9970 Leithum, 2 Driicht, est élu Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 10 décembre 2009.

Pour LINE2LINE, Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signatures

Référence de publication: 2009157884/18.

(090190852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.



Sinopia Multi Index Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 63.832.

Le bilan consolidé au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SINOPIA MULTI INDEX FUND KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A. Signatures

Référence de publication: 2009157721/12.

(090191469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Centrobank Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 71.399.

Le bilan consolidé au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CENTROBANK SICAV

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009157722/12.

(090191472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Crown Westfalen Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 636.979,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.516.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des Gérants de catégorie C suivants avec effet rétroactif au 25 novembre 2008:

Monsieur Johan DEJANS, 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures Mandataire

Référence de publication: 2009157865/17.

(090190832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Electricité Générale Cardoso et Loureiro S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5850 Howald, 1, rue Sangenberg.

R.C.S. Luxembourg B 59.973.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN SARL 259 ROUTE D'ESCH L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009157754/13.

(090191308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.



Japan Pacific Fund Advisory Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 14.143.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JAPAN PACIFIC FUND ADVIOSRY COMPANY KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A. Signatures

Référence de publication: 2009157731/12.

(090191507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Firma Knuewelek S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 8, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 41.628.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN SARL 259 ROUTE D'ESCH L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009157755/13.

(090191311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Infinity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 73.945.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l.

Experts comptables et fiscaux

126, rue Cents - L-1319 Luxembourg

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009157797/14.

(090190829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Immobilière du Nord et du Midi S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.368.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 12 novembre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société IMMOBILIERE DU NORD ET DU MIDI S.A., avec siège social à L-1470 LUXEMBOURG, 50, route d'Esch. Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Astrid BUGATTO

Le liquidateur

Référence de publication: 2009157886/15.

(090190977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.



ASO Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.506,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 119.761.

In the year two thousand and nine, the fourteenth day of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of ASO Lux S.àr.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119.761, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 14 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1976 on 21 October 2006 (the Company). The articles of incorporation of the Company (the Articles) have never been amended.

There appeared:

Alchemy Special Opportunities Fund L.P., acting through its general partner Alchemy Special Opportunities (GP) Limited, a Limited Partnership governed by the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands (the Sole Shareholder);

represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. as appears from the attendance list, the five hundred (500) shares, constituting the entire share capital of the Company, are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;
 - II. the agenda of the Meeting is the following:
 - 1. Conversion of the existing shares of the Company into new ordinary shares without nominal value;
- 2. Introduction of the EUR (Euro) as the accounting currency of the Company effective as at the date of the Meeting at the exchange rate EUR/GBP published on www.oanda.com on October 13, 2009 at 12:30 GMT (i.e GBP 1 to EUR 1.0640);
- 3. Conversion of the share capital currency of the Company from Great Britain Pounds (GBP) to Euro (EUR) effective as at the date of the Meeting at the exchange rate EUR/GBP published on www.oanda.com on October 13, 2009 at 12:30 GMT (i.e GBP 1 to EUR 1.0640) without changing the number of the existing shares;
- 4. Proposal to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,860 (one thousand eight hundred and sixty Euro) so as to bring the share capital of the Company from EUR 10,640 (ten thousand six hundred and forty Euro) to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), by way of the creation and issuance of 1,860 (one thousand eight hundred and sixty) new ordinary shares without nominal value and having the same rights and obligations as the existing shares in consideration for a payment in cash;
 - 5. Subscription for and payment of the share capital increase adopted under item 4. above;
- 6. Introduction of a nominal value for the ordinary shares in order to obtain 500 (five hundred) ordinary shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each;
- 7. Conversion of each of the Company's existing issued shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each into 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares having a par value of EUR 0.01 (one Euro cent) each and acknowledgement that the share capital of the Company in an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is consequently represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each;
- 8. Proposal to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 6 (six Euro) so as to bring the share capital of the Company from EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 12,506 (twelve thousand five hundred and six Euro), by way of the creation and issuance of 100 (one hundred) Class A "tracker" Shares, 100 (one hundred) Class B "tracker" Shares, 100 (one hundred) Class C "tracker" Shares, 100 (one hundred) Class D "tracker" Shares, 100 (one hundred) Class E "tracker" Shares and 100 (one hundred) Class F "tracker" Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro Cent) each in consideration for a payment in kind in an aggregate amount of EUR 600 (six hundred Euro), of which EUR 6 (six Euro) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and EUR 594 (five hundred and ninety-four Euro) shall be allocated to the share premium account connected to these respective "tracker" shares;
 - 9. Subscription to and payment of the share capital increase adopted under item 8. above;



- 10. Amendment to article 5 of the articles of incorporation of the Company (the Articles) in order to reflect the above changes;
 - 11. Amendment to article 15 of the Articles;
- 12. Amendment to the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant books and registers of the Company;
- 13. Resignation of Xavier Borremans as member of the board of managers of the Company with effect as of October 9, 2009:
 - 14. Discharge granted to Xavier Borremans for the performance of his duties as member of the board of managers;
- 15. Appointment of David Saigne as member of the board of managers of the Company with effect as of October 14, 2009; and
 - 16. Miscellaneous.
 - III. these facts having been exposed and recognised as true by the Sole

Shareholder, the Sole Shareholder decides on the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the existing shares of the Company into new ordinary shares without nominal value.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company shall introduce the EUR (Euro) as the accounting currency of the Company and shall consequently adopt the EUR (Euro) as the currency of its share capital effective as at the date hereof.

The Sole Shareholder resolves to use the exchange rate EUR/GBP published on www.oanda.com on October 13, 2009 at 12:30 GMT (i.e GBP 1 to EUR 1.0640) without changing the number of the existing shares.

Proof of the above exchange rate has been given to the notary through financial publications that will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder representing the Sole Shareholder and the notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,860 (one thousand eight hundred and sixty Euro) so as to bring the share capital of the Company from EUR 10,640 (ten thousand six hundred and forty Euro) to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), by way of the creation and issuance of 1,860 (one thousand eight hundred and sixty) new shares without nominal value and having the same rights and obligations as the existing shares in consideration for a payment in cash.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, resolves to subscribe for the newly issued ordinary shares and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 1,860 (one thousand eight hundred and sixty Euro) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company. The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to introduce a nominal value for the shares in order to obtain 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to convert each of the Company's existing issued shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each into 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares having a par value of EUR 0.01 (one Euro cent) each and acknowledges that the share capital of the Company in an amount of EUR 12,500 ([twelve thousand five hundred Euro) is consequently represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 6 (six Euro) so as to bring the share capital of the Company from EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 12,506 (twelve thousand five hundred and six Euro), by way of the creation and issuance of 100 (one hundred) class A "tracker" shares, 100 (one hundred) class C "tracker" shares, 100 (one hundred) class D "tracker" shares, 100 (one hundred) class E "tracker" shares and 100 (one hundred) class F "tracker" shares with a nominal



value of EUR 0.01 (one Euro Cent) each in consideration for a payment in kind consisting of part of a receivable in the amount of EUR 600 (six hundred Euro) (the Receivable).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, resolves to subscribe for the newly issued class A "tracker" shares, class B "tracker" shares, class B "tracker" shares, class B "tracker" shares and class F "tracker" shares and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of the Receivable.

The contribution in kind of the Receivable from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated as follows:

- (i) an amount of EUR 6 (six Euro) to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of EUR 594 (five hundred an ninety-four Euro) to the share premium accounts connected to the different classes of "tracker" shares as follows:
 - EUR 99 (ninety-nine Euro) to the share premium account A corresponding to the class A "tracker" shares,
 - EUR 99 (ninety-nine Euro) to the share premium account B corresponding to the class B "tracker" shares;
 - EUR 99 (ninety-nine Euro) to the share premium account C corresponding to the class C "tracker" shares;
 - EUR 99 (ninety-nine Euro) to the share premium account D corresponding to the class D "tracker" shares;
 - EUR 99 (ninety-nine Euro) to the share premium account E corresponding to the class E "tracker" shares; and
 - EUR 99 (ninety-nine Euro) to the share premium account F corresponding to the class F "tracker" shares.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) the interim balance sheet of the Company dated September 30, 2009 and signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim balance sheet of the Company dated September 30, 2009 shows intercompany receivables in an amount of at least EUR 600 (six hundred Euro) payable by the Company to the Sole Shareholder;
- the Sole Shareholder is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
 - the Receivable is certain and will be due and payable on its, due date without deduction (certaine, liquide et exigible);
- based on generally accepted accountancy principles the Receivable contributed to the Company per the attached interim balance sheet of the Company dated September 30, 2009 is of at least EUR 600 and since the attached interim balance sheet of the Company dated September 30, 2009 no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder."

Such certificate and a copy of the interim balance sheet of the Company, after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Seventh resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred and six Euro (EUR 12,506) represented by one million two hundred and fifty thousand six hundred (1,250,600) shares in registered form with a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, (collectively and irrespectively of their class, the Shares, and individually and irrespectively of their class, a Share), divided into (i) one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary shares (the Ordinary Shares), (ii) one hundred (EUR 100) class A "tracker" shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (iii) one hundred (EUR 100) class B "tracker" shares (collectively, the Class B Shares and individually, a Class C Share), (v) one hundred (EUR 100) class D "tracker" shares (collectively, the Class D Shares and individually, a Class D Share), (vi) one hundred (EUR 100) class E "tracker" shares (collectively, the Class E Shares and individually, a Class E Share) and (vii) one hundred (EUR 100) class F "tracker" share (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share).

The Class A Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the Euro denominated Pages Jaunes receivable.

The Class B Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the Euro denominated World Directories Facility 1.



The Class C Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the Euro denominated World Directories Facility 2.

The Class D Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the GBP denominated Hillarys Blinds receivable.

The Class E Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the GBP denominated Virgin Media C Loan.

The Class F Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the GBP denominated New Look PIK receivable."

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 15 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" Art. 15. Allocation of Profits.

- 15.1. From the annual net profits of the Company, an amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. After the allocation of any profits to the above statutory reserve account as above, all further profits shall be distributed and paid as follows:
- (a) the holders of the Shares of each class shall, pro rata to the capital invested by each of them in respect of their Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, interests, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the Shares of such class or otherwise specified or relating to such shares, minus (ii) any costs directly related to such investment, items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;
- (b) the general meeting of the shareholders has discretionary power to dispose of the remainder (if any) of the profits which are not derived by the Company from a specific investment whose performance and returns are tracked by a particular class of shares. It may in particular allocate such profits to the payment of a dividend, transfer them to the reserve or carry them forward. In case of declaration of payment by the general meeting of the shareholders of all or part of the remainder of the profits as dividends, such dividends will be paid to the holders of Ordinary Shares pro rata to the number of Ordinary Shares held by them.
- 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, in accordance with the priority set out in article 15.2, and under the following conditions:
- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;
 - (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened."

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant books and registers of the Company.

Tenth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and accept the resignation of Xavier Borremans as member of the board of manager of the Company with effect as of October 9, 2009.

Eleventh resolution

The Sole Shareholder resolves to grant discharge (quitus) to the above resigning manager for the performance of his duties as manager of the Company from the date of his appointment until the date of his resignation.

Twelfth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following person as new manager of the Company with effect as from October 14, 2009 for an unlimited period.



- David Saigne, born on April 10, 1977 in Paris, France, residing professionally at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Further to the above resignation and appointment, the board of managers of the Company is now composed as follows:

- Paul Graham Guilbert, manager;
- David Saigne, manager; and Vincent Bouffioux, manager.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,300.- (one thousand three hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatorzième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de ASO Lux S.à r l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.761, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1976 le 21 octobre 2006 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés.

A comparu:

Alchemy Special Opportunities Fund L.P., agissant par le biais de son associé commandité Alchemy Special Opportunities (GP) Limited, un Limited Partnership régi par les lois de Guernesey, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernesey, les Iles Anglo-normandes (l'Associé Unique),

ici représentée par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. comme il ressort de la liste de présence, les cinq cents (500) parts sociales, constituant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour dont les participants ont été informés au préalable;
 - II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
 - 1. Conversion des parts sociales existantes de la Société en nouvelles parts sociales ordinaires sans valeur nominale;
- 2. Introduction de l'euro (EUR) comme devise comptable de la Société avec effet à la date de l'Assemblée au taux de change EUR/GBP publié sur www.oanda.com le 13 octobre 2009 à 12h30 GMT (i.e. GBP 1 en EUR 1,0640);
- 3. Conversion de la devise du capital social de la Société de la Livre Sterling (GBP) en euro (EUR) avec effet à la date de l'Assemblée au taux de change EUR/GBP publié sur www.oanda.com le 13 octobre 2009 à 12h30 GMT (i.e. GBP 1 en EUR 1,0640) sans modifier le nombre de parts sociales existantes;
- 4. Proposition d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.860 (mille huit cent soixante euros) afin de porter le capital social de la Société de EUR 10.640 (dix mille six cent quarante euros) à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 1.860 (mille huit cent soixante) nouvelles parts sociales ordinaires sans valeur nominale et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes en contrepartie d'un règlement en numéraire;
 - 5. Souscription et libération de l'augmentation de capital social adoptée au point 4. ci-dessus;
- 6. Introduction d'une valeur nominale aux parts sociales ordinaires afin d'obtenir 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune;
- 7. Conversion de chacune des parts sociales émises et existantes de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune en 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un euro cent) et prise d'acte que le capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est par conséquent représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un euro cent) chacune;



- 8. Proposition d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 6 (six euros) afin de porter le capital social de la Société de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 12.506 (douze mille cinq cent six euros), par la création et l'émission de 100 (cent) Parts Sociales "traçantes" de Classe A, 100 (cent) Parts Sociales "traçantes" de Classe B, 100 (cent) Parts Sociales "traçantes" de Classe D, 100 (cent) Parts Sociales "traçantes" de Classe D, 100 (cent) Parts Sociales "traçantes" de Classe E et 100 (cent) Parts Sociales "traçantes" de Classe F d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un euro cent) chacune en contrepartie d'un règlement en nature d'un montant total de EUR 600 (six cents euros), dont EUR 6 (six euros) seront affectés au compte de capital social nominal de la Société et EUR 594 (cinq cent quatre-vingt-quatorze euros) seront affectés au compte de prime d'émission correspondant à ces parts sociales "traçantes" respectives;
 - 9. Souscription et libération de l'augmentation de capital social adoptée au point 8. ci-dessus;
 - 10. Modification de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications ci-dessus;
 - 11. Modification de l'article 15 des Statuts;
- 12. Modification des livres et registres de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les livres et registres de la Société;
- 13. Démission de Xavier Borremans en tant que membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 9 octobre 2009;
 - 14. Décharge accordée à Xavier Borremans pour l'exécution de ses fonctions de membre du conseil de gérance;
- 15. Nomination de David Saigne en tant que membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 14 octobre 2009; et
 - 16. Divers.

III Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'Associé Unique, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir les parts sociales existantes de la Société en nouvelles parts sociales ordinaires sans valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que la Société introduira l'EUR (euro) comme devise comptable de la Société et adoptera par conséquent l'EUR (euro) comme devise de son capital social avec effet à la date des présentes.

L'Associé Unique décide d'utiliser le taux de change EUR/GBP publié sur www.oanda.com le 13 octobre 2009 à 12 h30 GMT (i.e. GBP 1 en EUR 1,0640) sans modifier le nombre de parts sociales existantes.

La preuve du taux de change ci-dessus a été donnée au notaire par des publications financières qui resteront annexées au présent acte, après avoir été signées ne varietur par le mandataire représentant l'Associé Unique et par le notaire.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.860 (mille huit cent soixante euros) afin de porter le capital social de la Société de EUR 10.640 (dix mille six cent quarante euros) à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 1.860 (mille huit cent soixante) nouvelles parts sociales sans valeur nominale et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes en contrepartie d'un règlement en numéraire.

Souscription et Libération

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, décide de souscrire aux parts sociales nouvellement émises et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 1.860 (mille huit cent soixante euros) qui est documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société. Le montant de l'augmentation du capital social est de suite à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'introduire une valeur nominale aux parts sociales afin d'obtenir 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de convertir chacune des parts sociales émises et existantes de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune en 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un euro cent) et prend acte que le capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est par conséquent représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un euro cent) chacune.



Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 6 (six euros) afin de porter le capital social de la Société de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 12.506 (douze mille cinq cent six euros), par la création et l'émission de 100 (cent) Parts Sociales "traçantes" de Classe A, 100 (cent) Parts Sociales "traçantes" de Classe B, 100 (cent) Parts Sociales "traçantes" de Classe C, 100 (cent) Parts Sociales "traçantes" de Classe D, 100 (cent) Parts Sociales "traçantes" de Classe E et 100 (cent) Parts Sociales "traçantes" de Classe F d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un euro cent) chacune en contrepartie d'un règlement en nature se composant d'une partie d'une créance d'un montant de EUR 600 (six cents euros) (la Créance).

Souscription et Libération

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, décide de souscrire aux parts sociales "traçantes" de classe A, aux parts sociales "traçantes" de classe B, aux parts sociales "traçantes" de classe C, aux parts sociales "traçantes" de classe D, parts sociales "traçantes" de classe E et parts sociales "traçantes" de classe F nouvellement émises et de les libérer intégralement par un apport en nature se composant de la Créance.

L'apport en nature de la Créance par l'Associé Unique à la Société sera affecté de la manière suivante:

- (i) EUR 6 (six euros) au compte de capital social nominal de la Société; et
- (ii) EUR 594 (cinq cent quatre-vingt-quatorze euros) aux comptes de prime d'émission correspondant aux différentes classes de parts sociales "traçantes" de la manière suivante:
- EUR 99 (quatre-vingt-dix-neuf euros) au compte de prime d'émission A correspondant aux parts sociales "traçantes" de classe A;
- EUR 99 (quatre-vingt-dix-neuf euros) au compte de prime d'émission B correspondant aux parts sociales "traçantes" de classe B;
- EUR 99 (quatre-vingt-dix-neuf euros) au compte de prime d'émission C correspondant aux parts sociales "traçantes" de classe C;
- EUR 99 (quatre-vingt-dix-neuf euros) au compte de prime d'émission D correspondant aux parts sociales "traçantes" de classe D;
- EUR 99 (quatre-vingt-dix-neuf euros) au compte de prime d'émission E correspondant aux parts sociales "traçantes" de classe E; et
- EUR 99 (quatre-vingt-dix-neuf euros) au compte de prime d'émission F correspondant aux parts sociales "traçantes" de classe F.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est documentée entre autres par, (i) un bilan intérimaire de la Société daté du 30 septembre 2009 et signé pour accord par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique. Il ressort de ce certificat qu'à la date dudit certificat:

- le bilan intérimaire annexé daté du 30 septembre 2009 montre des créances intra-groupe d'un montant d'au moins EUR 600 (six cents euros) payables par la Société à l'Associé Unique;
- L'Associé Unique est le titulaire de la Créance et le seul ayant droit à la Créance et possède le droit de disposer de la Créance;
 - La Créance est certaine, liquide et exigible;
- Sur base de principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société d'après le bilan intérimaire de la Société ci-joint daté du 30 septembre 2009 est d'au moins EUR 600 (six cents euros) et depuis le bilan intérimaire de la Société ci-joint daté du 30 septembre 2009, aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;
- La Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est soumise à aucune restriction ni grevée de charge ou lien limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et
- Toutes les formalités de transfert de la propriété légale de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique.

Ledit certificat et une copie du bilan intérimaire de la Société, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

Septième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent six euros (EUR 12.506) représenté par un million deux cent cinquante mille six cents (1.250.600) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune, (collectivement et sans tenir compte de leur classe, les Parts Sociales, et individuellement et sans tenir compte de leur classe, une Part Sociale), divisées en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), (ii) cent (100) parts sociales "traçantes" de classe A (en cas de pluralité,



les Parts Sociales de Classe A et individuellement une Part Sociale de Classe A), (iii) cent (100) parts sociales "traçantes" de classe B (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et individuellement une Part Sociale de Classe B), (iv) cent (100) parts sociales "traçantes" de classe C (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C et individuellement une Part Sociale de Classe C), (v) cent (100) parts sociales "traçantes" de classe D (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et individuellement une Part Sociale de Classe D), (vi) cent (100) parts sociales "traçantes" de classe E (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe F et individuellement une Part Sociale de Classe F) et cent (100) parts sociales "traçantes" de classe F (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe F et individuellement une Part Sociale de Classe F).

Les Parts Sociales de Classe A tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans la créance Pages Jaunes exprimée en euro.

Les Parts Sociales de Classe B tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans World Directories Facility 1 exprimé en euro.

Les Parts Sociales de Classe C tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans World Directories Facility 2 exprimé en euro.

Les Parts Sociales de Classe D tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans la créance Hillarys Blinds exprimée en livres sterling.

Les Parts Sociales de Classe E tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans Virgin Media C Loan exprimé en livres sterling.

Les Parts Sociales de Classe F tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans la créance New Look PIK exprimée en livres sterling."

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Un montant de cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société est affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.
- 15.2. Après affectation des bénéfices au compte de réserve légale comme défini ci-dessus, tous les bénéfices restants seront distribués et payés de la manière suivante:
- (a) les détenteurs des Parts Sociales de chaque classe auront, au pro rata du capital investi par chacun d'eux pour leurs Parts Sociales (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), droit à un dividende égal à (i) tous les produits et tout revenu réalisés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, les gains sur capital, les boni de liquidation, les produits d'une vente ou tout autre produit ou revenu) sur son investissement direct dans les actifs acquis grâce au produit de la souscription aux Parts Sociales de cette classe ou définis d'une autre manière ou en relation avec ces parts sociales, moins (ii) tous les coûts directement liés à cet investissement, les points (i) et (ii) étant déterminés par le Conseil de Gérance;
- (b) l'assemblée générale des associés peut disposer à sa discrétion du surplus, s'il y en a, des bénéfices qui ne proviennent pas d'un investissement spécifique dont la performance et le rendement sont tracés par une classe de parts sociales particulière. Elle peut, en particulier, affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à une réserve ou le reporter. En cas de déclaration de paiement par l'assemblée générale des associés de la totalité ou d'une partie du surplus des bénéfices en tant que dividendes, ces dividendes seront payés aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires proportionnellement au nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent.
- 15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, conformément à l'ordre de priorité fixé à l'article 15.2., et aux conditions suivantes:
- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport montre que des fonds suffisants sont disponibles à la distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (ii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes est adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
 - (iii) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés."

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les livres et registres de la Société.

Dixième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte et d'accepter la démission de Xavier Borremans en tant que membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 9 octobre 2009.



Onzième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder décharge (quitus) au gérant démissionnaire pour l'exécution de ses fonctions de gérant de la Société depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

Douzième résolution

L'Associé Unique décide de nommer la personne suivante en tant que nouveau gérant de la Société à compter du 14 octobre 2009 pour une durée indéterminée.

- David Saigne, né le 10 avril 1977 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulles, L-1653 Luxembourg.

A la suite de la démission et de la nomination ci-dessus, le conseil de gérance de la Société est désormais composé de la manière suivante:

- Paul Graham Guilbert, gérant;
- David Saigne, gérant; et
- Vincent Bouffioux, gérant.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ EUR 1.300,- (mille trois cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête de cette même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44082. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009157981/466.

(090190938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Skuuup S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8383 Koerich, 18, rue de Goeblange.

R.C.S. Luxembourg B 117.614.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009157876/10.

(090191558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Surtla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 136.697.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 décembre 2009.

Pour SURTLA S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009157547/15.

(090190896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.



Redilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9234 Diekirch, 72, route de Gilsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 93.283.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009157877/10.

(090191555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Vitaltrekking, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9740 Boevange, Maison 15. R.C.S. Luxembourg B 135.879.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009157874/10.

(090191560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Goodman Sapphire Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.019.355,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine. R.C.S. Luxembourg B 133.833.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

GELF Investments (Lux) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 117053,

duly represented by Mrs Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 16 November 2009.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Goodman Sapphire Logistics (Lux) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 133833, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 19 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 20 December 2007, number 2964 (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the par value of the shares of the Company from its current amount of one hundred twenty-five euro (EUR 125) to an amount of one euro (EUR 1) per share.

Accordingly, the share capital of the Company will be represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares which are all held by the Sole Shareholder.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to an amount of three million nineteen thousand three hundred fifty-five euro (EUR 3,019,355) through the issuance of three million six thousand eight hundred fifty-five (3,006,855) new shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

The three million six thousand eight hundred fifty-five (3,006,855) new shares will be subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder at a subscription price of three million six thousand eight hundred fifty-five euro (EUR 3,006,855) through a contribution in kind (the "Contribution") consisting in a claim of the Sole Shareholder as lender against Vacaria



Sp. z o.o., a company incorporated and existing under the laws of Poland, having its registered office at ul. Zlota 59, 00-120, Warsaw, Poland, registered in the registry of entrepreneurs of the National Court Registry held by the District of Warsaw, XII Commercial Department of the National Court Registry under the number KRS 0000281101 ("Vacaria") as borrower in an amount of three million six thousand eight hundred fifty-five euro (EUR 3,006,855) (the "Claim").

The Contribution will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The evidence of the existence and the value of the Contribution have been produced to the undersigned notary, including i.a. a balance sheet of the Sole Shareholder evidencing its claim against Vacaria and valuation certificates executed by each of the Sole Shareholder and the Company, which conclusions are as follows: "As of the date hereof and given the market conditions and other circumstances prevailing at the date of this valuation report, the Claim is estimated to have a total value amounting to three million six thousand eight hundred fifty-five euro (EUR 3,006,855). Furthermore, there has been no decrease in the value of the Claim since the date of the present certificate."

The Sole Shareholder resolves to authorise Mr Pierre Beissel, Mr Sebastien Binard and/or Mrs Andrea Hoffmann, all professionally residing in Luxembourg, acting individually, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the above mentioned capital increase.

Third resolution

As a consequence, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

" Art. 5. Share capital. The Company's share capital is set at three million nineteen thousand three hundred fifty-five euro (EUR 3,019,355) represented by three million nineteen thousand three hundred fifty-five (3,019,355) shares with a par value of one euro (EUR 1) each."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 3,000.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize novembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

GELF Investments (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117053,

ici représentée par Madame Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 16 novembre 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de Goodman Sapphire Logistics (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133833, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 20 décembre 2007, numéro 2964 (la "Société").

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de sa valeur actuelle de cent vingt-cinq euros (EUR 125) à un montant d'un euro (EUR 1) par part sociale.

Par conséquent, le capital social de la Société sera représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales qui sont toutes détenues par l'Associé Unique.



Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) jusqu'à un montant de trois millions dix-neuf mille trois cent cinquante-cinq euros (EUR 3.019.355) par l'émission de trois millions six mille huit cent cinquante-cinq (3.006.855) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les trois millions six mille huit cent cinquante-cinq (3.006.855) nouvelles parts sociales ont été souscrites et libérées par l'Associé Unique à un prix de souscription de trois millions six mille huit cent cinquante-cinq euros (EUR 3.006.855) par un apport en nature (l'"Apport") consistant en une créance de l'Associé Unique en tant que prêter contre Vacaria Sp. z o.o., une société régie par les lois de Pologne, ayant son siège social à ul. Zlota 59, 00-120, Varsovie, Pologne, inscrite au registre de commerce de Varsovie sous le numéro KRS 0000281101 ("Vacaria") en tant qu'emprunter d'un montant de trois millions six mille huit cent cinquante-cinq euros (EUR 3.006.855) (la "Créance").

L'Apport est entièrement affecté au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur totale de l'Apport a été soumise au notaire soussigné, en ce compris un bilan de l'Associé Unique prouvant sa créance contre Vacaria et des certificats d'évaluation signés par l'Associé Unique et par la Société, dont les conclusions sont comme suit: "En date du présent certificat et eu égard aux conditions de marché et autres éléments courant à la date de ce rapport d'évaluation, la Créance est estimée à une valeur de trois millions six mille huit cent cinquante-cinq euros (EUR 3.006.855). En outre, aucune diminution de la valeur de la Créance n'a eu lieu depuis la date du présent certificat."

L'Associé Unique décide d'autoriser M. Pierre Beissel, M. Sébastien Binard ou Mme Andrea Hoffmann, tous avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant individuellement, à faire les modifications nécessaires dans le registre des parts sociales de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

Troisième résolution

Par conséquent, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à la somme de trois millions dix-neuf mille trois cent cinquante-cinq euros (EUR 3.019.355), représenté par trois millions dix-neuf mille trois cent cinquante-cinq (3.019.355) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ EUR 3.000,-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. HOFFMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50413. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009157978/132.

(090190898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Italia Snack s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9217 Diekirch, 8, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 107.889.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009157880/10.

(090190878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck